



N°19/23/IS/ACD

Arrêté de circulation - travaux de réaménagement du carrefour rue du Fond – rue du Haut Village

Le Maire de la Commune de MOTHERN,

VU la demande de l'entreprise TP KLEIN sollicitant l'interdiction de circuler au niveau du n° 37 rue du Fond à Mothern pour permettre des travaux de réaménagement du carrefour rue du Fond – rue du Haut Village à partir du 12 juin 2023 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2542-1 et suivants, ainsi que l'article L 2213-1 ;

VU le Code de la Route notamment l'article R 411-8 ;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale d'assurer le bon ordre, de prescrire toutes les mesures dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage sur les voies publiques à l'intérieur de l'agglomération ;

ARRETE

Article 1 : La circulation des véhicules sera interdite au niveau du n° 37 rue du Fond à Mothern à compter du 12 juin 2023 et jusqu'à la fin des travaux, soit pour une durée d'environ 15 jours.

La déviation se fera par l'itinéraire suivant :

Depuis la rue du Fond : rue du Moulin - rue du Stade - rue de l'Eglise – rue de la Mairie

Depuis la rue du Haut Village : rue de la Mairie (par le côté gauche du carrefour) - rue de l'Eglise – rue du Stade – rue du Moulin – rue du Fond

Depuis la rue de la Mairie : rue du Haut Village (par le côté droit du carrefour).

Article 2 : L'accès aux riverains restera possible en fonction de l'état d'avancement des travaux.

Article 3 : Des panneaux de signalisation seront posés aux endroits appropriés par le demandeur, conformément aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Haguenau-Wissembourg
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Seltz-Lauterbourg
- Entreprise TP KLEIN, 14 rue du Ried, 67850 HERRLISHEIM
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin
- Monsieur le Chef de Section des Sapeurs-Pompiers de Mothern/Munchhausen
- Service de ramassage des Ordures ménagères.

Fait à Mothern, le 09/06/2023

Le Maire,

Isabelle SCHMALTZ

